

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/03/21/8 portant sur

LA MISE A JOUR DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 21 mars 2022

PARTICIPANTS

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région - Tutelle des réseaux consulaires - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique - représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEBERT Christian – Chargé de mission Economie Emploi, représentant de **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Mesdames, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, Membres Élus Titulaires.

49 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames, Messieurs, ALBISER Yves, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENSA Marcello, Membres Associés

Messieurs, BALDET Christophe, CAMY César, DELHOMME Christophe, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Madame, Monsieur, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, GINO Bertrand, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MOULARD Patrick, RENAUDI Philippe, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, PONSART Pascal, KLEINKLAUS Christophe, **Membres Associés**,

Messieurs, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, VISCONTI Bertrand, Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Monsieur DUPHIL Thierry, Membres Élus Titulaires.

Madame, Messieurs, ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DECROIX Jean-Pascal, WELTER Christine, **Membres Associés**,

Madame, Monsieur, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, SCARFONE Raymond, Conseillers Techniques

CONTEXTE

COnformément aux dispositions du Code de commerce et à l'article 123 de son Règlement intérieur, la CCI Nice Côte d'Azur peut attribuer des subventions à des associations afin de les aider dans la réalisation de leurs projets et/ou de les soutenir dans leur fonctionnement, lorsque cela est justifié par un intérêt général pour la CCI Nice Côte-d'Azur, c'est-à-dire lorsque la mission de cette association entre dans le champ d'application des compétences de la CCINCA et se rattache de façon suffisamment directe à l'intérêt public qu'elle a en charge.

Afin d'encadrer les modalités d'attribution de ces subventions de la CCINCA aux associations, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un Règlement d'attribution des subventions aux associations a été rédigé, auquel est annexé une procédure spécifique relative à l'attribution des subventions dans le cadre du fonds de soutien aux Unions commerciales dont la mise en place a fait l'objet d'un Avis favorable du Bureau en date du 28 février 2022.

Ce Règlement d'attribution des subventions de la CCINCA aux associations et ses annexes sont joints à la présente délibération.



VU

- Les articles R.712-7, R.712-8 et R.712-34 du Code de commerce
- Les articles 48 et 123 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001;
- L'Avis favorable du Bureau en date du 28 février 2022 concernant la mise en place d'un fonds de soutien aux Unions commerciales pour 2022 ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 11 mars 2022 concernant l'adoption du Règlement d'attribution des subventions de la CCINCA aux associations.

CONSIDERANT

- L'exposé préalable ci-dessus;
- Que le Règlement d'attribution des subventions de la CCINCA aux associations sera annexé au Règlement intérieur de la CCINCA (nouvelle Annexe 16 ci-jointe).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DECIDE

- **D'ADOPTER** le Règlement d'attribution des subventions de la CCINCA aux associations joint à la présente délibération
- **D'HABILITER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur pour accorder des mises à disposition de locaux temporaires/ponctuelles à titre gratuit aux associations qui en font la demande dans les conditions précisées au Règlement d'attribution des subventions de la CCINCA aux associations.

Étant précisé que le Président informe l'Assemblée Générale des subventions octroyées dans le cadre de cette habilitation lors de la séance d'approbation du budget exécuté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 62

Nombre de participants à la séance : 49 (quorum : 32, atteint)

Nombre de déports: 0

Nombre de votes exprimés: 49 (quorum : 32, atteint)

Abstention: 5 Contre: 0 Pour: 44



Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 21 mars 2022

Le Secrétaire

Jessica BOVIS

Le Présiden

Jean-Pierre SAVARINO